

**DÉLÉGATION DES POUVOIRS FINANCIERS
LOI SUR L'INDEMNISATION DES AGENTS DE L'ÉTAT**

En vertu des articles 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), j'autorise les employés mentionnés ci-dessous à exercer les fonctions suivantes en ce qui a trait à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'état*.

POSTE	ARTICLE 34 DE LA <i>LGFP</i>	ARTICLE 33 DE LA <i>LGFP</i>
Sous-ministre de Ressources humaines et Développement des compétences (RHDCC)	COMPLET	-
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENT PRINCIPAL DES FINANCES — RHDCC		
Agent principal des finances	-	COMPLET
Contrôleur — RHDCC	-	COMPLET
Directeur général, Imputabilité et contrôle interne	-	COMPLET
Directeur général, Comptabilité ministérielle et production de rapports	-	COMPLET
Directeur principal, Opérations de comptabilité	-	COMPLET
Directeur, Service de comptabilité de l'AC, Comptabilité ministérielle et production de rapports	-	COMPLET
Chef d'équipe/chef/superviseur/ conseiller/analyste/agent/expert/spécialiste	-	COMPLET

POSTE	ARTICLE 34 DE LA LGFP	ARTICLE 33 DE LA LGFP
PROGRAMME DU TRAVAIL (ADMINISTRATION CENTRALE)		
Ministre du Travail	COMPLET	COMPLET
Sous-ministre du Travail et sous-ministre adjoint de RHDCC	COMPLET	-
Sous-ministre adjoint, Conformité, Opérations et Développement des programmes	COMPLET	-
Directeur général, Développement du programme et de l'orientation	COMPLET	-
Directeur, Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	COMPLET	-
Gestionnaire, Opérations	COMPLET	-
PROGRAMME DU TRAVAIL (REGIONALE)		
Directeur général, Opérations régionales et conformité	COMPLET	-
Directeur régional	COMPLET	-
Gestionnaire, Indemnisation accidents du travail	COMPLET	-